

Réf: Dossier N° : 47358

AVIS DE CONSTITUTION

SOCIETE « SOCIETE D'AMENAGEMENT DES TERRAINS URBAINS

» en abrégé «SATU S.A.R.L »

Siège social : ABIDJAN - COCODY ATTOBAN APRES LE 30ème
ARRONDISSEMENT, 01 BP 3523 ABIDJAN 01

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 01 Mars 2018, et enregistrés au CEPICI le 22 Mars 2018, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination: « SOCIETE D'AMENAGEMENT DES TERRAINS URBAINS » en abrégé «SATU S.A.R.L ».

Objet: Promotion immobilière, aménagement de terrains et vrv, viabilisation foncière, vente de terrain et construction.

Capital social: 10 000 000 F CFA divisé en Cinq Cents (500) Parts Sociales de Vingt Mille (20.000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 500 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés

Siège social: ABIDJAN - COCODY ATTOBAN APRES LE 30ème ARRONDISSEMENT, 01 BP 3523 ABIDJAN 01

GERANT: Monsieur TRAORE MAMADOU.

RCCM: n°CI-ABJ-2018-B-07851 du 22/03/2018 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe: n°7573 du 22/03/2018

